



SIGNATURE SUCCESSION ET CENDRES

Par **lalletta**, le **17/12/2008** à **16:28**

BONJOUR,

JE M' EXCUSE PARCE QUE JE NE PARLE BIEN LE FRANÇAIS.

JE SUIS ITALIENNE ET J'HABITE EN ITALIE. MON PERE (NATIONALITE FRANÇAISE) EST DECEDE EN FRANCE IL Y A 8 MOIS.

MA BELLE-MERE ET MON FRERE N'ONT PAS ME INFORME IMMEDIATEMENT MAIS SEULEMENT APRES 12 JOURS, EN CONSEQUENCE LES OBSEQUES, L'INCINERATION ET L'ENTERREMENT ONT EU LIEU SANS MA PRESENCE (FAIT TRES GRAVE POUR MOI) ET SANS MON CONSENTEMENT. UN NOTAIRE M' A CONTACTE POUR LA SUCCESSION. IL ME DEMANDE AVEC INSISTANCE UNE PROCURATION EN FAVEUR DE MON FRERE POUR LA REGULARISATION DE LA SUCCESSION ET QUELLE EST MA POSITION QUANT A SON PROPOSITION DE PARTAGE. JE NE VEUX PAS FAIRE UNE PROCURATION MAIS JE VOUDRAIS ALLER EN FRANCE EN PERSONNE POUR LA SIGNATURE MAIS J'AI BESOIN DU TEMPS PARCE QUE J'HABITE EN ITALIE. EST-CE QUE LES AUTRES HERITIERS (MA BELLE-MERE ET MON FRERE) PEUVENT ME DEMANDER DES DOMMAGES-INTERETS POUR MON RETARD A SIGNER ET A MANIFESTER MA POSITION? L'HERITAGE EST DE EURO 100.000,00 A PARTAGER EN TROIS PARTIS. PUIS-JE DEMANDER UNE PARTIE DE LES CENDRES DE MON PERE AFIN QUE JE PUISSE LES EMPORTER EN ITALIE?

LES AUTRES HERITIERS ET MOI NE SOMMES PAS EN BON RAPPORTS.
MERCI.

Par **lalletta**, le **14/01/2009** à **20:23**

QUELQU'UN PEUT REpondre SOURTOUT POUR LA QUESTION DE LA SIGNATURE? MERCI.